

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 JANVIER 2020 à 18 H 30**

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	2
I. Débat d'Orientations Budgétaires	2
INTERCOMMUNALITE	3
II. Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) – Présentation du rapport d'activités 2018.....	3
DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL.....	3

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 JANVIER 2020 à 18 H 30**

PRESENTS : Jean-Paul ROCHOIR, Michel BORDERIE, Catherine CLAVEL, Jean-Louis LANAU, Olivier DUPUY, Nathalie TRAPY*, Martine BORDERIE, François VILLATTE, Béatrice GUILIANELLI, Pierre DELPEUCH, Marie-Lyne SEELI, Catherine ARNOUILH, Jean BAYLET, Marie-Laurence DELMAR, Catherine LABAT, Cyril GOUBIE, Michel SEJOURNE.

POUVOIRS : Raphaëlle LAFAYE à Olivier DUPUY, Jean-François MAURY à Jean-Louis LANAU, Colette VEYSSIÈRE à Catherine CLAVEL, Jean-Claude JOURDAN à Michel BORDERIE, Gisèle FOURNIER à Pierre DELPEUCH, Didier GUECHOU à Nathalie TRAPY, Yves RÉMON à Jean-Paul ROCHOIR, Jérôme PAPATANASIOS à Cyril GOUBIE, Bernard BAUDEAN à Michel SEJOURNE.

ABSENTS : Jordan TESSIER.

* Arrivée de Nathalie TRAPY avant le vote d'approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Madame Catherine ARNOUILH est désignée Secrétaire de Séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à la majorité (18 voix pour, 6 abstentions).

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

I. Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Selon la réglementation en vigueur, les collectivités locales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Ce débat a pour objectif de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui lui permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur sa structure et la gestion de la dette.

Le rapport, joint en annexe, doit donc faire l'objet d'un débat d'orientations budgétaires lors de la séance.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

INTERCOMMUNALITE

II. Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) – Présentation du rapport d'activités 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu d'adresser, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité de la CAB pour l'année 2018.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibérations en date du 17 avril 2014 et du 5 février 2016, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la Commune, un certain nombre d'attributions.

- N° 2019-40. Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel e-ticket permettant la réservation et le prépaiement des Accueils Périscolaires du 1^{er} au 31 décembre 2020.

La séance est close à 19 heures 40.